



EXTRAITS DU RAPPORT

du général (2S) Jean-Luc BERARD
président du jury du concours OG RANG 2021

Les épreuves du concours cité se sont déroulées conformément aux textes de références, avec toutefois une adaptation des épreuves de la phase d'admission du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie Covid 19. Les candidats affectés en DROM/COM ont passé ces épreuves à distance.

100 places maximum étaient offertes à ce concours.

L'épreuve écrite d'admissibilité, organisée par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE), a eu lieu le 13 janvier 2021 à VILLEJUIF (Espace « les Esselières ») et dans les centres outre-mer.

Les épreuves d'admission se sont tenues à Melun du 12 au 22 avril 2021. Les candidats affectés dans les DROM-COM ont présenté les épreuves orales à distance au moyen de la visioconférence. L'épreuve de sport a été réalisée localement.

I- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

331 sous-officiers ont déposé un dossier de candidature et 321 ont été autorisés à concourir.

315 candidats sur les 321 autorisés à concourir se sont présentés et ont participé à l'épreuve écrite.

167 ont été déclarés admissibles ;

100 candidats ont été admis, 22 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuve écrite d'admissibilité : connaissances professionnelles

Cette épreuve consiste à évaluer les connaissances du candidat sur le service, l'organisation et l'administration de la gendarmerie nationale et à déterminer son aptitude à formuler des réponses synthétiques, claires et objectives sur des questions professionnelles transverses nécessitant la connaissance d'un certain nombre de textes. Il s'agit pour le candidat de répondre à 5 questions dont les réponses ne dépassent pas une demi-page.

Les questions étaient :

- 1 : « L'activité du militaire de la gendarmerie s'appréhende selon un lien à l'emploi spécifique et un temps de travail encadré. Après avoir cité (sans les détailler) les positions de service applicables à tous les militaires, vous présenterez les mesures de protection en terme de temps d'activité. » (4 points) ;
- 2 : « Quelles sont les attributions propres de l'Officier Adjoint Renseignement ? » (4 points) ;
- 3 : « Les escadrons de gendarmerie mobile engagés au maintien de l'ordre public sont, en fonction de leur nombre, organisés en structures de commandement. Décrivez-les. » (4 points) ;
- 4 : « En matière de déontologie, citez et détaillez quatre (4) devoirs du policier et du gendarme, mentionnés dans les dispositions générales du Code de la Sécurité Intérieure. » (4 points) ;
- 5 : « Afin de faciliter la libération de la parole et son recueil hors d'une unité de gendarmerie, sous quelles formes peut être recueillie la parole des victimes de violences conjugales ? » (4 points).

Les notes s'échelonnent de 2,20 à 17,75/20 et la moyenne générale est de 8,83/20 (7,94/20 en 2020). 56 candidats ont obtenu une note éliminatoire (56 en 2020).

Remarques sur la forme :

La plupart des candidats adoptent un style assez sommaire pour rédiger leur copie ce qui peut paraître décevant pour des sous-officiers supérieurs candidats à l'épaulette. Par ailleurs, certaines copies recèlent un nombre important de fautes d'orthographe, avec une syntaxe confuse voire défailante et parfois une écriture illisible. Certains candidats n'hésitent à répondre sans construire de phrases. D'autres tentent de masquer un niveau de connaissance insuffisant par du remplissage.

En règle générale la capacité de synthèse n'est pas acquise. Trop de candidats dépassent les quinze lignes, ce qui est préjudiciable puisque les lignes en trop ne sont pas corrigées. Cependant, quelques copies se détachent du lot par la qualité de leur présentation et la clarté des réponses.

Remarques sur le fond

Nombre de copies rendent-compte d'un niveau de révision aléatoire voire parfois quasi inexistant.

La première question (relative à l'IP 36132) est maîtrisée par la quasi totalité des candidats. Des points précieux ont ainsi été récupérés. En revanche, la deuxième question (portant sur les attributions de l'OAR) et la troisième question (relative aux structures de la GM) ont posé davantage de difficulté aux candidats.

D'une manière générale, rares sont les copies où l'ensemble des sujets a été parfaitement maîtrisé. La qualité des copies est très irrégulière, laissant parfois apparaître l'ampleur des « impasses » concédées par certains candidats. Quelques copies laissent à penser que les candidats se reposent sur leurs acquis, faisant la part belle aux connaissances mobilisées sur leur poste actuel ou précédent.

S'agissant de la quatrième question relative à la déontologie, il apparaît que certains candidats n'ont que des connaissances lacunaires sur les devoirs des gendarmes ou policiers, ce qui est source d'inquiétude dans le cadre des fonctions ainsi visées. D'une manière générale, les connaissances sont présentes, mais restent assez superficielles. De nombreuses réponses approximatives trahissent un manque de préparation chez de nombreux candidats.

Le niveau moyen reste globalement faible en regard des attendus des futures responsabilités qui attendent les candidats. De nombreux candidats n'ont tout simplement pas lu les circulaires prescrites.

Suggestions aux candidats

Il convient – et ceci n'est pas nouveau – de faire des rappels aux candidats sur l'inutilité de mentionner la référence des textes et l'objet de la question.

22 – Épreuve orale

L'épreuve entretien oral avec le jury s'est déroulée du lundi 12 au mercredi 21 avril 2021 à MELUN. Elle a consisté en une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée 30 minutes – sans préparation – coefficient 4 – sans note éliminatoire).

Les 163 sur 167 candidats admissibles se sont présentés à cette seconde phase du concours. Les candidats affectés en outre-mer et à l'étranger ont dû présenter l'épreuve en visio-conférence.

L'entretien vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de ses acquis de l'expérience professionnelle durant son activité de sous officier de gendarmerie. A partir du dossier du candidat, le jury à toute latitude pour élargir la discussion.

Les notes s'échelonnent de 08,5 à 18/20 et la moyenne générale est de 13,27/20 (12,84/20 en 2020).

Remarques sur la forme :

La pratique d'entretiens en visioconférence a été généralisée pour les candidats ultra-marins au regard des dispositions relatives aux « quarantaines » imposées à l'arrivée et au départ en raison de la pandémie Covid 19.

Les liaisons ont bien fonctionné dans l'ensemble, même si le son a pu parfois être décalé, ce qui a nui à la réactivité dans les échanges.

Il convient toutefois de souligner l'interruption d'une visioconférence au bout de 19 minutes pour un candidat. L'entretien s'est alors poursuivi sous la forme d'audio-conférence dans le respect du temps total imparti pour le candidat.

Remarques sur le fond :

Le jury a observé des différences notables entre les candidats lors de la présentation des parcours de carrière. En effet, certains ayant soigneusement préparé cet entretien ont délivré un discours construit tandis que d'autres s'en sont tenus à un discours plus lapidaire et s'en sont remis aux questions du jury.

Concernant les dossiers RAEP, l'exercice n° 2 doit-être rédigé de manière plus concise et se centrer sur les actions de commandement menées par le candidat à travers l'exemple choisi par lui. Trop souvent, des actes d'enquête y sont détaillés n'apportant aucune plus-value sur ses qualités intrinsèques.

Le niveau de préparation est globalement très correct. La connaissance des sujets d'actualité est maîtrisée. Il en est de même pour les dossiers liés à l'évolution à venir de la gendarmerie.

Le jury regrette l'absence de personnel féminin dans les sous-commissions.

Le jury est satisfait du travail réalisé tant sur le dossier RAEP que dans leur présentation des candidats.

Le concours sous cette forme est aujourd'hui bien appréhendé par les candidats qui bénéficient visiblement de conseils avisés.

23 – Épreuve sportive

L'épreuve consiste à un 3000m de course à pied (coefficient 1 – pas de note éliminatoire). Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions au stade de la ville de Melun. Les candidats affectés en DROM-COM ont passé l'épreuve sportive localement.

Les notes vont de 0 à 20/20 et la moyenne générale est de **15,27/20** (15,14 en 2019).

Les candidats – dont le niveau est hétérogène – ont globalement donné le meilleur d’eux-mêmes lors de cette épreuve. Néanmoins, le barème est apparu trop peu discriminant. 29 candidats ont en effet obtenu 20/20, soit 20 % de l’ensemble évalué tout sexe confondu ;
- 92 candidats ont eu 15 ou plus : soit 68 % de l’ensemble évalué ;
- Un seul candidat en faible condition physique a obtenu la note de zéro (plus de 27 minutes au 3000m).

IV – CONCLUSION DU PRÉSIDENT DU JURY

Organisé comme en 2020 en période de pandémie de COVID-19, la session 2021 a dû subir de menues adaptations n’ayant en rien altéré la rigueur et l’impartialité de la sélection.

Dans le droit fil des dernières éditions, le nombre de candidats continue d’évoluer à la baisse (315 candidats ont composé cette année, contre 342 en 2020 et 529 en 2019), affichant un niveau général sensiblement plus élevé qu’en 2020 (dernier admissible avec une moyenne de 8,50/20 et dernier admis avec une moyenne de 12,7/20). Avec 100 places offertes et honorées en 2021, le taux de sélection, demeure par ailleurs tout à fait acceptable pour ce concours de nature interne.

Dans l’ensemble, l’expression écrite est imparfaitement maîtrisée. Faire montre de capacité de synthèse, distinguer l’ensemble du détail, s’exprimer de façon limpide demeure un exercice délicat pour un trop grand nombre de candidats, alors qu’il s’agit d’une épreuve relativement aisée.

L’épreuve d’entretien oral avec le jury (présentation du parcours de carrière, échanges sur les sujets d’actualité comme à ceux touchant à l’avenir de la gendarmerie) a bien mieux réussi dans l’ensemble aux candidats qui ont pu mettre en valeur à cette occasion un très bon niveau de connaissances générales, mais aussi un excellent état d’esprit.

Le général (2S) Jean-Luc BERARD
Président du jury

ORIGINAL SIGNE